

DISPOSITIF RGPD DE L'ARCAL – CONDITIONS D'APPLICATION

Rappel du contexte et objectifs du dispositif

Le présent dispositif a pour objectif de

- Préciser les responsabilités des personnes amenées à gérer et à utiliser les informations contenues dans le fichier central des membres de l'ARCAL.
- Définir des moyens de traçabilité des fichiers et des données dans le cadre des dispositions Informatique et Liberté (CNIL) et de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD).

<u>Intervenants concernés :</u>	<u>Éléments concernés :</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat Général de l'ARCAL • Secrétaire du Secrétariat Général de l'ARCAL • Délégations Régionales • Délégués régionaux • Délégués fichiers • Utilisateurs • Membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Fichier central des membres ARCAL • Fichier régional des membres ARCAL • Modèle de mise à disposition d'une extraction (réf. ARCAL_RGPD_DemandeFichier) • Registre RGPD des extractions demandées (réf. ARCAL_RGPD_Registre) • Convention RGPD (réf. ARCAL_RGPD_Convention) • Information des membres (ref. ARCAL_RGPD_InfoMembres)

Interlocuteur unique

Pour faciliter la traçabilité des opérations et des fichiers, chaque Délégué régional désigne au sein de son Comité une personne responsable : le Délégué Fichier, seul correspondant du Secrétariat Général.

Lui seul est habilité à demander et à recevoir du Secrétariat général le **Fichier régional des membres** c.à d. une extraction du **fichier central des membres**. C'est aussi lui qui signale au Secrétariat Général les modifications à apporter au Fichier central des membres ARCAL. Si aucune personne n'est désignée comme **Délégué Fichier**, seul le **délégué régional** lui-même peut solliciter le secrétariat général.

La partie du fichier transmise dénommée **Fichier régional des membres** ne comporte que les membres inscrits à la délégation concernée.

Le bénéficiaire d'une copie ou d'une extraction du **Fichier régional des membres** dans le cadre de ses fonctions au sein de la Délégation régionale est dénommé **Utilisateur**.

Le **Délégué Fichier** peut transmettre sur demande formelle approuvée par son **Délégué régional** une copie ou une extraction du **Fichier régional** à un **Utilisateur** chargé par le comité de la délégation d'une mission ou d'un travail nécessitant un accès au **Fichier régional des membres**.

Pour obtenir du **délégué fichier** une copie ou une extraction du **Fichier régional**, l'**utilisateur** concerné doit formaliser, justifier et préciser sa demande par écrit (cf. modèle **ARCAL_RGPD_DemandeFichier**).

Toute demande au **Délégué Fichier** est à adresser en copie au **Délégué Régional**

Plusieurs niveaux de mise à disposition sont possibles :

- Le fichier régional complet (tous les membres et toutes les données)
- Le fichier régional complet limité en données ; comportant tous les membres mais limité aux données nécessaires à l'exercice de la mission confiée par le comité de la délégation à l'**Utilisateur** (P.ex. gestion des anniversaires, publipostages...).
- Un **fichier régional** partiel limité temporaire (liste de contrôle des participants à une activité)
 - aux membres participant à l'activité dont il a la charge
 - aux données nécessaires à l'organisation de l'activité concernée

Instructions générales :

Concernant les données

Le **délégué fichier** et les **utilisateurs** s'engagent à ne pas enregistrer de données de nature :

- Financières (N° de carte bancaire, RIB etc.) ou Confidentielles (N° de CNI, de passeport, de Permis de conduire...).
- Relevant de la sphère privée : Race, Religion, appartenance à une mouvance politique, syndicale ou philosophique...
- Des descriptions ou qualifications qui tombent sous le coup des interdictions définies par la CNIL.
- Ils s'engagent à ne pas constituer de fichiers personnels en se basant sur les listes de membres qu'ils sont amenés à connaître dans le cadre de leurs fonctions.

Concernant les utilisations

- La liste des **Utilisateurs** et des éléments qui leur sont confiés sont consignés dans un registre tenu par le **Délégué fichier**
- L'utilisation des données confiées à l'Utilisateur et de celles qu'il serait amené à enregistrer est limité aux besoins définis dans la zone Motif & Utilisation(s) prévue(s) sur la demande et entrant dans le cadre des fonctions ou missions de l'**Utilisateur** au sein de l'ARCAL.
- En cas d'utilisation pour des mailings, les envois doivent se faire en CCI (copie conforme invisible) pour éviter qu'un destinataire puisse reconstituer la liste complète des autres destinataires.
- La cession ou l'utilisation de ces données sous quelque forme que ce soit (fichier, listes, étiquettes...) à un tiers (dans et hors de l'ARCAL) est strictement prohibée.
- Tout fichier régional ou extraction de ce fichier confié à un utilisateur doit être détruit trois ans après la fin de son utilisation. ou immédiatement sur demande du délégué fichier.
- L'utilisateur s'engage à ne pas faire ni à conserver de copie.

Signatures et acceptation

Le délégué régional *NOM, Date, signature*

Le délégué fichier *NOM, Date, signature*